



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

**Bruit : Seine-Saint-Denis**

Question écrite n° 11621

### Texte de la question

M Roger Gouhier attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les nuisances phoniques que rencontrent les habitants du quartier du Petit Noisy à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) par rapport à la ligne de chemin de fer (grande ceinture) aux autoroutes A 3, B 3, nationales RN 186 et RN 3. Il lui rappelle que par lettre du 28 janvier 1982, M l'ingénieur des ponts et chaussées de la Seine-Saint-Denis reconnaissait le bien fondé des réclamations et exigences des riverains dans une lettre au président de l'association de défense. Cette lettre souligne qu'une action identique de protection phonique par prolongement du mur anti-bruit doit être entreprise en bordure de l'autoroute pour protéger les habitants de la cité du Londeau. En conséquence, il lui demande : 1o le résultat des dernières études faites par différents services départementaux et ministériels ; 2o quelle concertation existe entre la direction SNCF et la direction des autoroutes pour régler ces problèmes ; 3o quelles décisions ont été prises au vu des études et suite à l'éventuelle concertation ; 4o dans l'éventualité de réponses positives à ces questions, quels moyens financiers sont prévus pour les interventions ; 5o de réunir en mairie de Noisy-le-Sec toutes les personnes concernées par cette importante question : élus municipaux et départementaux, services du département et de l'Etat, SNCF, service des autoroutes et représentants de l'association de défense des riverains des autoroutes B 3 et A 86 et de leur environnement. Il insiste pour qu'il soit remédié rapidement à une situation qui porte atteinte à la santé et la qualité de la vie des riverains de l'autoroute et des voies SNCF, mais aussi à la valeur de leur biens immobiliers.

### Texte de la réponse

Reponse. - La direction départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis a soumis le cas du point noir multisource de Bondy - Noisy-le-Sec au groupe interministeriel de coordination du programme de rattrapage des points noirs du bruit, groupe dont font partie la sous-direction des chemins de fer et la direction des routes du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Il a été convenu que le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement assurerait le financement d'une étude préliminaire pour mieux appréhender l'environnement sonore complexe de ce site et la part des différentes sources et rechercher et tester les protections envisageables. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la direction départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis pour mettre au point le cahier des charges de cette étude. Cette tâche est confiée au centre scientifique et technique du bâtiment, compte tenu de sa complexité. L'intervention financière du fonds d'intervention pour la qualité de la vie a été sollicitée. Lors de sa réunion du 18 avril 1989, le comité interministeriel de la qualité de la vie a accepté le principe de ce financement. L'étude va donc pouvoir démarrer très prochainement. Il est bien évident que les communes concernées seront étroitement associées au déroulement de cette opération, dont le pilotage est assuré par la direction départementale de l'équipement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gouhier Roger](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11621

**Rubrique** : Pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

**Ministère attributaire** : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1629